

52/10. Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements¹⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 49/1 en date du 29 avril 1993, relative à l'exécution du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements,

Prenant note avec satisfaction de l'état d'avancement du Programme d'action, dont certains éléments ont été menés à bien,

Prenant note également des faits nouveaux qui ont une incidence sur les perspectives et les possibilités de coopération dans les domaines du commerce et des investissements et qui entraînent la nécessité de réviser certains éléments et d'en incorporer d'autres,

Prenant acte de la révision du Programme d'action approuvée par le Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale à sa septième session, tenue à Oulan-Bator en septembre 1995, et entérinée par le Comité lui-même à sa cinquième session,

1. *Approuve* le Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements annexé à la présente résolution;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'accorder l'attention voulue, dans le cadre des ressources disponibles, aux activités du secrétariat en faveur de l'exécution du Programme d'action révisé;

3. *Encourage* tous les membres et membres associés à faire bénéficier la mise en oeuvre du Programme d'action révisé de leur appui et de leur participation actifs;

4. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement et les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux intéressés à collaborer activement à l'action menée par le secrétariat pour mettre en oeuvre ledit Programme.

13ème séance
24 avril 1996

Annexe

PROGRAMME D'ACTION RÉVISÉ POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS

A. Croissance du commerce intrarégional

1. Examen et analyse de la structure du commerce régional

1. Dans le cadre du Programme d'action, le secrétariat continuera de s'occuper des questions de politique générale importantes pour la région — en particulier de celles que le Groupe directeur et le Comité pour la coopération économique régionale auront pu signaler dans l'optique de tirer pleinement parti du dynamisme de la région de l'Asie et du Pacifique et de propager ce dynamisme dans la région aux fins de l'expansion du commerce intra- et interrégional. On veillera en premier lieu aux aspects suivants : a) obstacles non tarifaires à l'expansion du commerce dans la région dans le contexte de l'après-Uruguay; b) échanges transfrontières — notamment arrangements institutionnels et administratifs requis pour faciliter les échanges de biens et de services entre pays limitrophes. On procédera à l'étude comparée des données d'expérience régionales en matière d'échanges frontaliers et de transactions transfrontières dans le cadre d'accords bilatéraux ou d'actions de coopération de portée sous-régionale.

2. La Réunion d'experts sur le suivi de l'application de la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle (New Delhi, avril 1995) a émis l'avis que, compte tenu de l'instabilité des taux de change et des mouvements de capitaux à court terme — et en conséquence de l'instabilité du système financier — il fallait étudier les moyens de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change; dans la mesure des ressources disponibles, il sera procédé à cette étude. En outre, la Réunion a jugé importante la coopération économique régionale dans l'optique de la création de coentreprises favorisant l'expansion des échanges. Elle a conclu à la nécessité de mener des actions concertées et d'examiner les questions connexes.

2. Renforcement des arrangements institutionnels et développement du commerce régional

a) *Arrangements régionaux en matière de facilitation du développement des échanges*

3. Afin de promouvoir le développement des échanges intrarégionaux et d'encourager les pays en développement les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique à s'intégrer au mouvement général de

¹⁰ Voir par. 125 ci-dessus.

croissance axée sur l'exportation enregistré dans la région, certains aménagements institutionnels s'imposent. Le secrétariat sera chargé d'étudier les nouvelles possibilités qui s'offrent dans le contexte commercial de l'après-Uruguay et de la conclusion d'accords de libre-échange. A cet égard, on tâchera de revitaliser les arrangements institutionnels existants (par exemple, l'Accord de Bangkok, l'Union asiatique de compensation et la Société asiatique de réassurance) en vue de faciliter l'expansion des échanges intrarégionaux.

b) Mécanisme "export-import" régional

4. L'absence de cadre institutionnel régional pour le refinancement du commerce gêne le développement des échanges dans la région. Le crédit fournisseur jouant un grand rôle dans l'orientation des échanges et beaucoup de pays de la région manquant de capitaux, les courants commerciaux dépendent souvent des apports en devises fortes — cela même à de moindres valeurs unitaires. On étudiera la possibilité de mettre sur pied un organisme régional d'export-import qui permettrait de compléter et de coordonner l'action des banques centrales et des banques export-import nationales et de dégager davantage de fonds pour le commerce.

c) Mise en valeur des ressources humaines

5. Etant donné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, il faudrait recenser les centres d'excellence régionaux en tenant compte entre autres choses des critères suivants : existence d'une infrastructure de soutien, capacité à dispenser une formation, contacts avec la clientèle étrangère, aptitude à fournir des services de consultants à des organisations internationales et expérience dans l'organisation d'actions de formation. La Réunion de New Delhi a reconnu qu'on avait besoin d'urgence de programmes de formation spéciaux pour les exportateurs, programmes consacrés à des problèmes d'actualité tels que les nouvelles normes de contrôle de la qualité, les besoins en matière de conditionnement et l'éco-étiquetage, et cette question sera examinée. Sur le plan régional, la coopération entre établissements nationaux sera encouragée afin de faciliter l'accès aux organismes spécialisés dans la mise en valeur des ressources humaines.

3. Infrastructure régionale en matière d'expansion du commerce

6. Il faut absolument disposer d'un meilleur système d'information sur le commerce et les investissements — et tâcher de diffuser largement les données — non seulement pour pouvoir définir des politiques plus efficaces, mais aussi pour permettre au secteur privé d'exploiter les nouvelles potentialités de

la région. On veillera aussi à réduire le coût des transactions commerciales, en particulier celles qui touchent à la circulation de l'information, de manière à pouvoir créer des mécanismes bidirectionnels — électroniques et autres —, pour faire circuler l'information sur le commerce et les investissements entre les pays de la région de la CESAP et entre ces pays et le reste du monde. On établira donc un mécanisme global en vue de développer et d'exploiter les bases de données dont on dispose en matière de commerce et d'investissements liés au commerce, ainsi que des centres pour le commerce en divers points de la région dans le cadre du Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, cela avec l'assistance de la CESAP.

7. En collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le Centre CNUCED-OMC du commerce international, une base de données pilote sera mise au point, et l'on étudiera diverses méthodes de diffusion (disques optiques compacts — DOC — et accès en ligne directe en particulier). On réalisera une étude systématique visant à recenser les mesures non tarifaires appliquées par les pays en développement de la région de la CESAP : en effet, l'information qu'on peut obtenir sur ces pays par le canal du Système CNUCED d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) n'est pas à jour et ne porte que sur certains pays en développement de la région.

8. En vue d'améliorer l'efficacité du Réseau régional d'information commerciale (TISNET) et de permettre aux membres et membres associés de la CESAP de tirer parti de nouvelles possibilités d'évaluation de l'information commerciale, on fera davantage de publicité à l'arrangement passé avec le Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, en vertu duquel les membres et membres associés de la CESAP peuvent profiter dès possibilités de commerce électronique.

4. Réseau d'organismes de recherche sur le commerce

9. Le réseau d'organismes nationaux de recherche, appuyé par la CESAP avec le soutien actif du PNUD, vise au renforcement des capacités de recherche en matière d'analyse et de prévision des modifications des politiques commerciales. Les activités relevant actuellement du programme, dans le cadre duquel les organisations membres sont encouragées à produire et tenir à jour des bibliographies nationales consacrées aux recherches sur le commerce, à participer activement à un programme de travail de recherche sur le commerce défini en commun et à en diffuser les résultats par le canal de séminaires ainsi que par l'échange de chercheurs entre organismes dans le cadre de bourses de perfectionnement, seront poursuivies.

5. Obstacles techniques au commerce

10. L'adoption de la série ISO 9000 influe sur la structure du commerce mondial. Le secrétariat de la CESAP poursuivra ses activités de renforcement des capacités nationales de normalisation et de certification de la qualité, activités qui permettent aux petites et moyennes entreprises et aux pays techniquement les moins avancés de la région de mieux se tenir au courant des évolutions mondiales dans le domaine du contrôle de la qualité des produits exportables.

6. Problèmes régionaux concernant les produits de base

11. Dans cette période de l'après-Uruguay, il faut davantage se préoccuper des problèmes concernant les produits de base dans la région, d'autant que chacun de ces produits obéit à une dynamique propre. En outre, la prospérité économique croissante de nombreuses parties de la région de l'Asie et du Pacifique laisse entrevoir une augmentation de la consommation par habitant des produits agricoles, l'augmentation des investissements dans les industries de transformation à valeur ajoutée, et le développement des débouchés commerciaux. A cet égard, on entreprendra diverses activités (par exemple, recherches et études, séminaires et ateliers) axées sur les possibilités de diversification de produits de base tels que le riz, le thé, le café, les légumineuses, les épices et les huiles végétales. Il s'agit là de produits particulièrement importants pour certains pays de la région, car ils leur permettent de se procurer des devises et de soutenir et développer l'emploi — dans la population pauvre notamment. Le moment venu, d'autres produits de base et produits primaires pourront eux aussi être étudiés dans le cadre d'un programme régional sur les produits de base, sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

B. Expansion des courants d'investissements intrarégionaux

Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements

12. Une récente étude du secrétariat de la CESAP sur la faisabilité économique et la viabilité du Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements (RIIPS) a montré que "Trade Match", lancé à l'initiative de la Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie et du Pacifique, et le système relatif aux possibilités de commerce électronique mis au point dans le cadre du Programme spécial de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale, constitueraient de bons moyens d'introduire le RIIPS. La Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie et du Pacifique et la CNUCED se sont entendues avec la CESAP pour mettre ces deux mécanismes à la disposition de l'ensemble de la région, et cette collaboration se renforcera.

13. Faciliter l'information relative aux investissements par le canal de *Trade Match* et du système relatif au commerce électronique constituera la principale activité menée dans le cadre du RIIPS, des services consultatifs régionaux de promotion de l'investissement étant par ailleurs offerts aux organismes s'occupant d'investissement (par exemple, aux commissions des investissements et aux chambres de commerce et d'industrie) en matière de promotion des investissements étrangers directs dans la région (services consultatifs et de formation).

14. La Réunion de New Delhi a proposé d'encourager les associations régionales sectorielles d'industrie et de services de manière à renforcer les interactions dans le secteur privé. Ces interactions bénéficieront de l'expérience de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. On étudie actuellement une proposition visant à créer un forum entrepreneurial de l'Asie du Nord-Est.

C. Développement des petites et moyennes entreprises

1. Etude sur l'expérience acquise au niveau régional en matière de petites et moyennes entreprises à vocation exportatrice

15. On travaille actuellement à une étude d'ensemble sur l'expérience acquise au niveau régional en matière de petites et moyennes entreprises à vocation exportatrice qui met l'accent sur les activités industrielles dans lesquelles ces entreprises jouent un rôle majeur de par leur contribution au PIB, aux exportations, à l'emploi et à la diffusion des technologies. L'étude vise à identifier les possibilités de développer les coentreprises de produits manufacturés (secteurs du cuir, des textiles, de l'ingénierie légère et de l'électronique en particulier) et à examiner la possibilité de créer un marché régional des composants dans le cadre d'accords de sous-traitance entre entreprises de divers pays.

2. Promotion de la coopération interentreprises à l'intention des petites et moyennes entreprises

16. Les activités visant à promouvoir la coopération interentreprises, qui permettrait aux petites et moyennes entreprises de divers pays de la région de mettre en commun ressources financières, techniques et compétences, ainsi que les activités destinées à aider ces entreprises à commercialiser leurs produits, se poursuivront. Dans ce contexte, la CESAP pourrait, en coopération avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, jouer un rôle de catalyseur.

3. Foire commerciale internationale Asie-Pacifique

17. La cinquième Foire commerciale internationale Asie-Pacifique (ASPAT 94) a eu lieu à Beijing en juin 1994 et a été plus particulièrement utile aux petites et moyennes entreprises (PME). Depuis lors, plusieurs pays membres ont déclaré qu'ils souhaitaient accueillir la Foire, à titre volontaire (Philippines en 1996; République de Corée en 1999; Inde en 2000; Malaisie en 2002). Ces foires pouvant contribuer à promouvoir le commerce et les investissements dans la région, la formule pourrait effectivement servir au développement des PME. Il est donc proposé d'établir un calendrier en vue de l'organisation régulière des foires ASPAT, et de s'assurer que l'information soit diffusée à l'avance afin de faciliter la participation.

D. Questions nouvelles dans le domaine du commerce et des investissements

1. Incidences des accords du Cycle d'Uruguay sur l'expansion commerciale

18. Les accords du Cycle d'Uruguay marquent une nouvelle étape dans les relations économiques et commerciales internationales. L'ère de la "non-réciprocité" dans les relations commerciales multilatérales prend pratiquement fin et l'on pense, dans les pays industrialisés, que les économies en développement n'auront peut-être pas besoin d'un "traitement spécial et différencié" pour accroître leurs débouchés sur les marchés des pays industrialisés. Les Négociations d'Uruguay ont aussi permis de rassembler dans un accord cadre les réglementations multilatérales relatives au commerce de marchandises et aux échanges de services, et les réglementations concernant la protection et l'octroi des droits de propriété intellectuelle et les investissements étrangers directs.

19. Un système commercial multilatéral ouvert étant indispensable au développement durable des pays de la région de la CESAP, il y a lieu d'examiner comment mettre en oeuvre rapidement dans la région les accords issus du Cycle d'Uruguay. A cet égard, il faut aussi suivre les progrès de cette application en dehors de la région, en particulier celle des accords relatifs à l'agriculture et aux textiles et diffuser l'information correspondante. Il convient en outre d'effectuer une analyse systématique et minutieuse suivant deux axes : études sectorielles et promotion des stratégies de pays et de groupe. Les études de politique générale porteront sur les échanges de services, les réglementations commerciales multilatérales, et sur les aspects concernant les droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements et liées au commerce. En outre, les nouvelles questions liées aux normes sociales et aux rapports entre commerce et environnement intéressent

particulièrement la région, et les pays qui en font partie devraient veiller à ce qu'on ne s'en serve pas pour ériger de nouvelles barrières non tarifaires nuisant à leur compétitivité. Il faudrait donc mettre au point une approche régionale de ces questions compte tenu des points de vue sous-régionaux, en particulier dans l'optique des préparatifs de la première Réunion ministérielle de l'OMC, prévue pour la fin de 1996 à Singapour.

20. Les dispositions à prendre au niveau national face aux questions nouvelles revêtent, compte tenu de la large portée de ces accords et des questions en jeu, une importance capitale pour les économies en développement dans la région de la CESAP. Aussi ces économies ont-elles besoin d'une assistance technique pour se faire une idée plus précise des accords du Cycle d'Uruguay et mettre en place les cadres administratifs et juridiques nationaux nécessaires à leur application.

2. Efficacité commerciale

21. Les entreprises commerciales doivent avoir accès aux outils, aux techniques, à la technologie et à l'information pour se restructurer dans le contexte du commerce électronique. La CESAP devrait faciliter cet accès en traitant des progrès de l'informatisation dans les secteurs suivants : commerce et transports, commerce de détail et gestion logistique, aspects financiers du commerce.

22. En collaboration avec le Comité EDIFACT pour l'Asie, la CESAP préparera une série de matériels de formation visant à donner aux professionnels du commerce une idée plus claire des avantages possibles du système EDI (échange de données informatisé), et des conditions et facteurs d'une bonne application et d'une bonne gestion de ce système.

23. Au titre d'un programme séparé, plusieurs séminaires et services consultatifs sur l'efficacité commerciale devraient être organisés dans les pays en développement de la région. A cet égard, le secrétariat s'assurera le soutien du Comité EDIFACT pour l'Asie et des organismes nationaux de facilitation commerciale, des organismes de promotion des échanges, des conseils EDI, des chambres de commerce et des organisations régionales et nationales qui s'occupent de promouvoir l'EDI.

E. Economies en transition

1. Coopération régionale en vue de résoudre les problèmes macroéconomiques

24. Les économies en transition continuent de se heurter à d'importantes difficultés s'agissant de mener à bien leurs programmes de réforme économique. Un aspect essentiel concerne l'instauration et le maintien de

la stabilité macroéconomique dans le contexte nouveau de l'économie de marché. En outre, les pays en transition doivent particulièrement s'attacher à divers autres aspects de leur développement économique (notamment : libéralisation des échanges, efficacité commerciale, expansion des échanges commerciaux avec des économies autres que leurs partenaires traditionnels, libéralisation des prix, introduction de la concurrence avec le secteur privé, maximalisation des courants d'investissements étrangers directs et gestion d'une politique favorable en matière de taux de change).

25. Le programme de coopération économique régionale devrait traiter ces questions et apporter aux économies en transition l'assistance technique dont elles ont besoin pour l'élaboration des politiques et la gestion macroéconomique. Il serait bon aussi de promouvoir l'entrepreneuriat dans ces économies pour faciliter leur passage à l'économie de marché. Toutefois, comme il importe d'éviter les doubles emplois, l'aide proposée sera apportée en consultation avec les autres institutions internationales et régionales — notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Europe.

2. Intégration à la région des républiques d'Asie nouvellement indépendantes

26. Sept républiques asiatiques de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (Arménie, Azerbaïdjan, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), bien que membres de la CESAP, demeurent isolées par rapport à la région en dépit de liens historiques avec l'Asie. Des études sur les complémentarités naissantes entre les républiques asiatiques et d'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique seraient utiles aux responsables de ces pays et du reste de la région. On mettrait l'accent sur les liens entre commerce, transports et communications et possibilités d'investissement. En outre, puisque la plupart de ces pays sont dotés d'abondantes ressources énergétiques, on pourrait également étudier les perspectives de coopération avec les pays asiatiques dans le secteur de l'énergie.

27. Comme pratiquement tous les pays en transition sont enclavés, il est capital de les aider à se doter d'une stratégie propre à favoriser les liaisons avec les autres membres de la région de la CESAP, cela en développant les infrastructures de transport terrestre, et notamment en créant des couloirs terrestres reliés aux ports maritimes des pays voisins. Le programme de coopération régionale devra par conséquent continuer d'avoir pour objectif spécial l'amélioration des liaisons terrestres (réalisation des projets relatifs à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique) et le renforcement des mesures de facilitation du transport

terrestre, cela dans le cadre du projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA), afin d'identifier les itinéraires d'importance régionale et sous-régionale dans l'optique de liaisons routières et ferroviaires entre ces économies et le reste de la région.

28. Au moment d'étudier les possibilités de coopération visant à promouvoir les relations commerciales et le développement des échanges dans les républiques asiatiques, on pourrait évaluer les retombées de certains projets liés au commerce — par exemple des projets relatifs aux facilités de trafic en transit par la République islamique d'Iran (ces facilités permettraient à ces pays sans littoral d'accéder aux ports maritimes par la voie ferroviaire). On pourrait également évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, dans les économies en transition et les pays voisins, de la résolution 48/11 de la Commission en date du 23 avril 1992 relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation.

F. Coopération entre les sous-régions

Etudes relatives au degré actuel d'interaction

29. Des arrangements de coopération économique régionale ont été conclus à divers niveaux en Asie et dans le Pacifique; de la formule restreinte du "triangle de croissance" à l'arrangement interrégional, en passant par les accords préférentiels. Ces arrangements opèrent pour la plupart indépendamment les uns des autres. Il est proposé de procéder à des études de la situation actuelle, des objectifs et des liens possibles entre participants aux divers arrangements. Les études seront organisées par grand secteur économique afin de mieux cerner les mesures de politique générale propres à promouvoir la coopération dans les domaines d'intérêt commun. On y proposera également des modalités destinées à encourager la coopération entre sous-régions par l'instauration et la promotion d'interactions entre les divers groupes sous-régionaux, cette interaction pouvant atteindre le niveau du programme ou de l'élément de programme pertinent dans un groupe donné. Le secteur privé et les organisations non gouvernementales seront associés à cette interaction.

30. Le secrétariat fera, pour les futures études relatives aux zones de croissance sous-régionales, porter son effort sur un certain nombre de domaines, en particulier : échanges et investissements transfrontières, mise en valeur des ressources humaines et mobilité de la main-d'oeuvre, développement touristique commun, développement de l'agriculture et de la pêche, développement énergétique, mise en place de réseaux infrastructurels conjoints et protection de l'environnement.